

VILLE DE SAINT-JEAN-DE-LUZ



EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

**COMMANDE PUBLIQUE**

**Marché passé selon la procédure d'appel d'offre**  
**Projet d'aménagement urbain Foch - revêtement en pierre naturelle**

**N° 2022-MP-173**

Le Maire de Saint-Jean-de-Luz,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération du conseil municipal du 12 juin 2020 par laquelle le conseil municipal l'a chargé, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres en date du 13 décembre 2022,

**DECIDE :**

**Article 1** – La Ville de Saint-Jean-de-Luz sollicite un marché pour le projet d'aménagement urbain Foch – revêtement en pierre naturelle.

A ce titre, il convient de lancer une consultation, passée selon la procédure d'appel d'offre ouvert, conformément aux dispositions de l'article L 2124-2 du code de la commande publique.

Une seule offre a été remise par la société :

**COMINEX**  
17 rue de la Noué Bras de Fer  
44 200 NANTES

Cette offre a été déclarée inacceptable car elle dépasse l'enveloppe budgétaire prévue. Il est proposé de relancer cette consultation selon une procédure concurrentielle avec négociation et avec publicité conformément à l'article R 2124-3 du code de la Commande Publique.

**Article 2** – La présente décision sera mentionnée au registre des délibérations du conseil municipal et un extrait sera affiché à la porte de la Mairie. Expédition en sera adressée à la Sous-Préfecture de Bayonne.

Saint-Jean-de-Luz, le 13 décembre 2022

**Jean-François IRIGOYEN**

Maire de Saint-Jean-de-Luz

Vice-Président de la Communauté

d'Agglomération Pays Basque, chargé des  
mobilités durables et innovantes, ports et pêche

